

Présents : DONZE Dominique, JOUANNET Martine, ASSENARRE Louis, ARMAND Yvette, GIROD DE L'AIN Johann, DU BOIS Jérôme, JANISZEWSKI Christiane, ALLIOD Patrick, DEQUENNE Bernard, DANIELSSON Carina, HUISSOUD Chantal, MARQUET Christel, GALICHET Cédric, CRESPILO Sandrine, PINEY Henri, DUBOSSON Isabelle, Jean-Pierre ROSÈRES et POMMES Kathy.

Absent : CHANEL Michel.

Mme Yvette ARMAND est nommée secrétaire de séance.

L'intervention liminaire de M. Moreira, directeur de Familles Rurales, est reportée à une réunion ultérieure. Après lecture du procès verbal du précédent conseil, Mme Martine JOUANNET demande que soit rajoutée son intervention lors du vote des taux communaux notamment que leur augmentation date de 2012 dans une proportion de +1,07 %. M. Louis ASSENARRE sollicite le rajout d'un point à l'ordre du jour pour fixer le prix de retrait du m3 de bois communal.

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 - Approbation

Budget Général - Mme Martine JOUANNET, Adjointe aux finances, explique qu'en 2013, les dépenses de Fonctionnement du Budget Général se sont élevées à **1.145.758,08 €**. Ce montant se décompose en **quatre postes principaux** : les charges à caractère général pour 425.219,86 €, on y trouve les dépenses énergétiques, les contrats de prestations de services, l'entretien des bâtiments et de la voirie, l'achat de petit matériel, fournitures et petit équipement ; les charges de personnel pour 413.921,01 € (traitement, salaires et cotisations) ; les autres charges de gestion courante pour 140.309,79 € (indemnités des élus, service départemental incendie et secours, subventions aux associations) et les charges financières pour 58.440,94 € (intérêts des emprunts).

Les recettes de Fonctionnement ont été de **1.927.143,47 €**, elles se répartissent également en **quatre postes majeurs**: les produits des services pour 149.973,91 € (restaurant scolaire, concessions diverses), les impôts et taxes pour 772.092 € (taxes foncières et d'habitation, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), les dotations et participations pour 816.110,03 € (dotation forfaitaire de l'Etat, fonds genevois) enfin les autres produits de gestion courante pour 158.481,65 € (loyers des immeubles communaux, reversement de l'excédent des budgets annexes).

Côté Investissement, les dépenses présentent une somme de **1.950.200,58 €**. On y trouve notamment la fin des travaux de la route de la Télécabine pour 446.557,46 €, les opérations de voirie entre Harée et Villeneuve pour 223.144,13 €, l'extension du point chaud « Baguette Magique » pour 172.170,65 €, l'acquisition d'un terrain pour 44.025 €, et l'achat de deux véhicules utilitaires pour 26.359,77 €. Le remboursement des emprunts et de la ligne de trésorerie totalisent 840.410,57 €

Les recettes d'Investissement affichent un montant de **1.934.597,61 €** réparties en trois postes principaux, les subventions d'investissement dont 261.130,10 € au titre de la DETR pour l'Ecole de Crozet (programme 2008), les emprunts et dettes assimilées où l'on trouve l'utilisation de la ligne de trésorerie pour 700.000 €, les dotations et les fonds divers de réserve avec le reversement en partie du montant de la TVA acquitté l'année précédente pour 209.430 €, la Taxe Locale d'Equipeement désormais Taxe d'Aménagement pour 83.052 € et enfin l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2012 pour 590.578,23 €. Le résultat de clôture affiche la somme de 765.784,42 €.

Budget Bois – En fonctionnement les principales recettes proviennent de la vente des coupes de bois : 58.883,52 € en 2013 ; les dépenses concernent les travaux d'entretien dans la forêt communale (31.747,74 €) et un virement de 40 000 € au budget général. En Investissement les recettes proviennent du reversement de l'excédent de la section de fonctionnement ; les dépenses : certains travaux imputés en investissement et le remboursement d'un emprunt contracté pour la maison forestière. Le résultat de clôture affiche la somme de 38.356,47 €.

Budget Centre VTT – En fonctionnement les recettes proviennent des revenus de la location du centre, les dépenses sont induites par les travaux d'entretien et un virement de 50 000 € au budget général durant l'exercice. En Investissement, les recettes proviennent de l'affectation de l'excédent de fonctionnement et les dépenses du remboursement de l'emprunt. Le résultat de clôture affiche la somme de 32.345,92 €.

Budget Fontaine Sucrée- Le budget de la ZA de la Fontaine Sucrée sera soldé lorsque les derniers terrains seront vendus. A ce jour 3 lots restent à vendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Par 15 voix POUR et une abstention** pour le budget Centre VTT,
- **A l'unanimité** pour les budgets Général, Bois et Fontaine sucrée,
- . **ADOpte** les comptes administratifs 2013 et les résultats de clôture comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2013 en euros

Opérations	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Recettes 2013	+ 1.927.143,47	+ 1.344.019,38	+ 3.271.162,85
Affectation 2012	-	+ 590.578,23	+ 590.578,23
Total Recettes	+ 1.927.143,47	+ 1.934.597,61	+ 3.861.741,08
Dépenses 2013	- 1.145.756,08	- 1.749.655,27	- 3.095.956,66
Report 2012		-200.545,31	
Total Dépenses	- 1.145.756,08	- 1.950.200,58	- 3.095.956,66
<i>Résultat de clôture 2013</i>	+781.387,39	- 15.602,97	+765.784,42

COMPTE ADMINISTRATIF BOIS 2013 en euros

Opérations	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Recettes 2013	+ 59.783,52	-	+ 59.783,52
Affectation 2012	+60.422,05	+242,46	+60.664,51
Total Recettes	+ 120.205,57	+242,46	+ 120.448,03
Dépenses 2013	-72.780,58	-9.068,52	-81.849,10
Report 2012	-	-242,46	-242,46
Total Dépenses	- 72.780,58	- 9.310,98	- 82.091,56
<i>Résultat de clôture 2013</i>	+47.424,99	-9.068,52	+38.356,47

COMPTE ADMINISTRATIF CENTRE VTT 2013 en euros

Opérations	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Recettes 2013	+43.113,49	-	+43.113,49
Affectation 2012	+67.090,88	+12.195,92	+79.286,80
Total Recettes	+110.204,37	+12.195,92	+122.400,29
Dépenses 2013	-65.662,53	-12.195,92	-77.858,45
Report 2012	-	-12.195,92	-12.195,92
Total Dépenses	-65.662,53	-24.391,84	-90.054,37
<i>Résultat de clôture 2013</i>	+44.541,84	-12.195,92	+32.345,92

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ZA LA FONTAINE SUCRÉE en euros

Opérations	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Recettes 2013	+ 71.568,59	-	+71.568,59
Report 2012	+110.926,82	+77.070,24	+187.997,06
Total Recettes	+182.495,41	+77.070,24	+259.565,65
Dépenses 2013	- 19.104,10	-	-19.104,10
Report 2012	-	-77.070,24	-77.770,24
Total Dépenses	-19.104,10	-77.070,24	-96.874,34
<i>Résultat de clôture 2013</i>	+163.391,31	0	+163.391,31

II – COMPTES DE GESTION 2013 - Approbation

Mme le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le receveur en poste à GEX et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Mme le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} Juin comme la loi lui en fait obligation. Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs tenus par le Maire et des comptes de gestion tenus par le receveur pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité pour le budget Général, le budget Bois, le budget Fontaine sucrée et le budget ZAE Vie Chatelme,

Par 17 voix Pour et une abstention pour le budget VTT,

. **ADOpte** les comptes de gestion du Receveur pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

III - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU - Retrait de la délibération n°01/03 du 13 mars 2014.

Mme le Maire rappelle que par délibération n°01/03 du 13 mars 2014, la commune a approuvé la modification simplifiée n°1 de son PLU Dans le cadre du contrôle de légalité, les services de l'Etat ont informé la commune, le 10 avril 2014, que le transfert de la compétence « élaboration, approbation et gestion du plan local d'urbanisme intercommunal » à la Communauté de Communes du Pays de Gex est effectif depuis le 21 février 2014, date de publication de l'arrêté préfectoral n°2014043-0001.

En conséquence la Communauté de Communes du Pays de Gex a compétence pour poursuivre les procédures engagées par les communes membres sur leur document d'urbanisme à compter de cette date.

Mme le Maire demande au conseil de procéder au retrait de la délibération n°01/03 du 13 mars 2014 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU et de transmettre à la Communauté de Communes du Pays de Gex les éléments de ce dossier pour qu'elle approuve cette modification lors du plus proche conseil communautaire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal ;

A l'unanimité

. **DÉCIDE** de retirer la délibération n°01/03 du 13 mars 2014,

. **DEMANDE** à la Communauté de Communes du Pays de Gex d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de Crozet.

IV - ZAE FONTAINE SUCRÉE - Vente de deux lots.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que deux compromis de vente avaient été signés par M. Chevillard et la commune pour l'acquisition de deux parcelles sur la ZA Fontaine sucrée. Il s'agit des lots n°2 et 3 de 2.161 m² et 1.586 m² cadastrés section D sous les numéros 1020 et 1021 au prix de 36 € H.T le m².

Où les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité,

. **ACCEPTE** la vente des parcelles sises à Crozet, ZAE Fontaine Sucrée, cadastrées section D n°1020 et n°1021 d'une contenance

respective de 2161 m² et 1586 m² à la SCI RL représentée par M. Chevillard,

. **FIXE** le prix de vente à 36 € HT le m²,

. **CONFIE** la transaction à venir à Maître THILL, Notaire à FERNEY-VOLTAIRE,

. **AUTORISE** Mme le Maire ou l'un de ses adjoints, à signer tous actes afférents à cette cession.

V- CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE - Autorisation de signature

Madame le Maire expose au conseil municipal que par contrat sous-seing privé du 21 mars 2014 la commune de Crozet a vendu à la SCI IMPALA, 21 parcelles de terres pour une superficie totale de 06 hectares 15 ares et 51 centiares au prix de 2.305.752 € HT. M. et Mme BUFFAZ avaient un bail pour l'exploitation des parcelles vendues y compris les parcelles cadastrées section D n°271, 272, 273, 278 et 279. Lors de la vente la commune s'est engagée à permettre à M. Buffaz de continuer à exploiter, jusqu'à ce qu'il fasse valoir ses droits à la retraite les parcelles non concernées par la vente. A cet effet, il convient d'établir une convention d'occupation précaire qui prendrait effet le 1^{er} Août 2014 pour s'achever le 31 juillet 2017.

Après lecture par Mme le Maire du projet de convention et en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'Unanimité,

. **DÉCIDE** de consentir à Monsieur et Madame BUFFAZ sur les parcelles cadastrées section D n°271, 272, 273, 278 et 279 une convention d'occupation précaire pour la période du 1^{er} Août 2014 au 31 Juillet 2017.

. **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer la convention d'occupation précaire telle que reprise en annexe de la présente délibération.

Rapport de la commission Urbanisme présenté par l'Adjoint à l'Urbanisme M. Johann GIROD DE L'AIN. Il précise que certains dossiers ont fait l'objet d'un examen sous la mandature précédente.

AT00113513B0005- NIMIR HOLDINGS - Création d'une salle de séminaire et d'exposition- FAVORABLE au 17/03/2014

AT00113513B0007- NIMIR HOLDINGS – Extension du restaurant- FAVORABLE au 17/02/2014

AT00113513B0008- NIMIR HOLDINGS – Extension de l'existant avec création d'une véranda en RDC- DÉFAVORABLE au 17/02/2014

PC00113513B0009- NIMIR HOLDINGS – Création dans un volume fermé d'une salle de séminaire –FAVORABLE au 24/03/2014

PC00113513B0010- NIMIR HOLDINGS – Création de 3 vérandas, 2 en RDC et une à l'étage-FAVORABLE avec réserve au 09/04/2014

PC00113512B0036/02 – BSL- Agrandissement du garage et création d'un muret de clôture-FAVORABLE au 06/02/2014

PC00113514B0001- AL-HASHIL SAAD JASIM YOUSIF- Construction d'une villa individuelle- FAVORABLE au 13/02/2014

PC00113514B0002- HAENGELI Charles- Création de deux chambres à l'étage- FAVORABLE au 17/02/2014

PC00113514B0003- FERNANDES Clarisse- Démolition d'une habitation avec garage accolé et construction d'une maison individuelle neuve avec garage intégré dans le volume- DÉFAVORABLE au 02/04/2014

DP00113514B0001- DOLLE Nicole- Pose d'une fenêtre de toit- TACITE au 02/02/2014

DP00113514B0002-SCI MASORAM-Aménagement d'une chambre et d'une salle de bain à la place d'un atelier-TACITE au 06/03/2014

DP 00113514B0004-ABDALLAH Jalal-Création d'une bassine et 6 velux dans la toiture existante-FAVORABLE au 17/03/2014

DP00113514B0003-PENE Nadège et Cédric- Abri de voiture adossé au bâti existant-TACITE au 25/03/2014

DP00113514B0005-MASSON Alexandre- Toiture sur garage-DÉFAVORABLE au 17/04/2014

DP00113514B0006-ZANETTE Pascal-Haie végétale <à 2 m de ht implantée à 80 cm de la limite séparative-TACITE au 20/04/2014

DP00113514B0007-BURKEL Peter-Installation d'une isolation extérieure de 220 mm d'épaisseur- TACITE au 24/04/2014

DP00113514B0008-PROVENAZ Pierre-Construction d'un abri voiture de 18 m²-TACITE au 28/04/2014

DP00113514B0009-Sarl CYTISES- Pose de gabions en limite de propriété (au droit des conteneurs à ordures) pour réaménagement du parking existant- DÉFAVORABLE au 24/04/2014

VI - FORÊT COMMUNALE - Désignation des garants des coupes d'affouage - Années 2014-2020

Mme le Maire explique que l'exploitation des coupes à assoir en forêt communale de Crozet soumise au régime du Code Forestier doit être réalisée sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **par 13 voix Pour, 4 Abstentions et une voix Contre**

DÉSIGNE : M. Michel GOUDARD ; M. Julien PERRIER ; M. Grégory SCHILLINGER solidairement soumis à la responsabilité prévue à l'article 138-12 du Code Forestier.

VII - MARCHÉ DE FOURNITURE - Autorisation de signature

Mme le Maire expose qu'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la fourniture et la pose de 6 PAVSE (Point d'Apport Volontaire Semi Enterré) a été lancée le 20 février 2014. Les entreprises avaient jusqu'au 14 mars 2014 pour remettre leur offre.

Au terme de cette consultation deux propositions fermes sont parvenues, l'une de la société Plast' up Rotomoulage et l'autre de la société Plastic Omnium. La commission MAPA s'est réunie le 22 avril dernier. Après application des critères de sélection, à savoir ; 40% pour le prix, 30 % pour le caractère esthétique et fonctionnel, 30 % pour la date et le délai de livraison, les membres de la commission ont émis un avis favorable à la proposition fournie par la société Plastic Omnium pour un montant de 30.868 € HT (Trente mille huit cent soixante-huit euros) soit 37.041,60 € TTC (Trente sept mille quarante et un € HT soixante cents).

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer le marché pour la fourniture et la pose de 6 PAVSE avec la société Plastic Omnium pour un montant de 37.041,60 € TTC, sa délégation de signature actuelle étant plafonnée à 20.000 HT.

Après tour de table, le conseil municipal,

Par 16 voix Pour, une voix Contre et une Abstention. M. Patrick ALLIOD précise que son abstention est motivée par la proximité de la ligne à haute tension.

. **AUTORISE** Mme le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer le marché pour la fourniture et la pose de 6 PAVSE avec la société Plastic Omnium d'un montant de 37.041,60 € TTC.

. **AUTORISE** l'encaissement de toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour ce marché de fourniture.

VIII - DISSIMULATION DE RÉSEAUX - Convention de travaux avec un opérateur

Mme le Maire explique que la commune a demandé des travaux de dissimulation des réseaux d'Orange sur le secteur du chemin de la

Pralay et des Reinnets. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'application de la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, signée le 18 mai 2006 entre le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (SIEA) et Orange.

Pour les prestations sous maîtrise d'ouvrage d'Orange, la participation financière de la commune est estimée à 1.634,83 € HT tel que repris dans le devis n° H5-AP- 024568/1 du 28 février 2014 annexé à la convention de travaux de dissimulation de réseaux.

Lecture faite de la convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou l'un de ses adjoints :

1) à signer, la convention relative aux travaux de dissimulation des réseaux Orange sur le secteur « chemin de La Pralay et des Reinnets »,

2) à signer le devis n° H5-AP-024568/1 afférent à la présente convention d'un montant de 1.634,83 € HT.

Parking vers le terrain du moto-cross

Le Conseil a découvert par hasard, au début de son mandat, un nouveau parking situé vers le Centre Culturel musulman. Mme le Maire a pris contact avec le responsable du Centre qui a affirmé que ce parking avait été fait avec l'accord oral de l'ancien maire, les frais ayant été pris en charge par le Centre. Le déroulement de ces travaux pose problème. Ils ont été effectués par des privés sur un terrain public sans faire l'objet d'une convention écrite et en débordant sur une parcelle appartenant à M. Pelaz. Un bornage va être réalisé : coût 1100 euros. La commune va rédiger une convention qui devra être détaillée. Ce parking n'a pas réglé les problèmes de stationnement. Une signalisation va être mise en place puis il sera fait appel à la gendarmerie afin qu'elle verbalise. Mme Le Maire déplore que les choses aient été faites à l'envers et que les membres de l'ancien conseil n'aient pas été informés de la décision prise par M. Piney. M. Piney reconnaît avoir pris cette décision suite aux problèmes récurrents de circulation. Un bornage devait être effectué mais les travaux ont commencé avant. Le terrain communal s'étant transformé en dépotoir, cela permettait de remettre les choses en ordre.

Rapport de la commission Travaux, Environnement et Sécurité présenté par Louis ASSENARRE, Adjoint

Point chaud d'Avouzon : Il reste à modifier le compteur électrique et poser une borne pour alimenter les marchands ambulants. **Liaison**

Harée-Villeneuve : Une pré-réception a été effectuée sans les membres de la commission. Une visite sur place est prévue le jeudi 15 mai à 14h30 avec le cabinet Dupont pour régularisation. **Travaux routiers** : En raison de la météo les travaux de goudronnages prévus, début Mai, (Bibliothèque, chemin des Croux, chemin de la Pièce) ont pris du retard. **Fontaines de Villeneuve et d'Avouzon** : Pour les fontaines

de Villeneuve, le devis a été validé nous restons dans l'attente de la disponibilité de l'entreprise en charge des travaux. Pour les fontaines d'Avouzon des sondages ont été effectués, une décision sera prise en période plus sèche. **Bacs semi-enterrés pour le tri sélectif à**

Crozet coupure : La distance par rapport à la ligne électrique est conforme et validée par le SIDEFAGE. **Salle des fêtes** : Branchement du gaz pour la cuisine est terminé. Il reste à changer les gicleurs de la cuisinière, cette opération sera effectuée en même temps que la

réparation du lave-vaisselle du restaurant scolaire. **Travaux au Marais** : Les réseaux humides sont achevés, les espaces verts en l'état ont été refusés (*entretien inadapté*). Pour les réseaux secs, les travaux continuent, les socles des candélabres sont posés, reste à enlever les poteaux. Pour le futur goudronnage de la voirie, un rendez-vous sur place est acté au 15 Mai à 10h30 avec la CCPG, l'entreprise EIFFAGE et la Commune.

Rapport de la commission Enfance et Jeunesse présentée par Yvette ARMAND, Adjoint

La commission s'est réunie une fois. Elle a pris connaissance des différents dossiers. 5 pôles se sont détachés : l'école, les Scoubidou, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la création d'un conseil municipal des jeunes et la création du nouveau centre aéré-restauration. La commission se réunit à nouveau le 13 mai et fera le point sur l'organisation de son fonctionnement. Le rythme des rencontres avec les responsables de l'école et du centre aéré est maintenu. Une sous-commission pour la création du conseil des jeunes a déjà été mise en route. Elle est animée par Mmes Marquet et Pommès. Le 15 mai, Mme Armand rencontre ses collègues de Chevry et Segny en charge du dossier de la réforme des rythmes scolaires afin d'étudier ensemble le budget fourni par Familles Rurales.

Rapport de la commission Vie Associative, Culturelle et Communication présenté par Jérôme DU BOIS, Adjoint

La gestion de la communication est déléguée à Mmes Christel Marquet et Chantal Huissoud. Afin d'obtenir une subvention, chaque association doit en faire la demande expresse par courrier en joignant leur bilan annuel, leur budget prévisionnel ainsi que leurs manifestations et projets à venir. Elles devront en outre préciser le nombre de leurs adhérents. Une date butoir pour l'attribution de cette subvention va être fixée afin que les dossiers ne perdurent pas sur l'année. Les dossiers seront étudiés lorsque toutes les demandes seront parvenues dans les délais fixés, selon un mode de calcul défini.

IX - DÉLÉGATIONS DU MAIRE - Modification

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Mme le Maire demande au conseil de porter sa délégation de signature actuelle de 20.000 à 50.000 € HT pour la préparation, la passation et le règlement des marchés de fournitures, services, travaux et des accords-cadres,

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 14 voix Pour, 3 voix Contre et une Abstention

. **ANNULE** la délibération n°01/05 du 14 avril 2014 dans l'ensemble de ses dispositions,

. **DÉCIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

1° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 50.000 € H.T ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

4° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle en matière d'urbanisme, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure et dans tous les autres cas, devant toutes les juridictions

mais seulement en première instance ;

5° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

6° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

X - PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-JURA - Désignation des délégués

Après appel à candidatures, il a été procédé, sous la présidence de Mme Dominique DONZE, à l'élection d'un :

Délégué Titulaire : M. Jean-Pierre ROSÈRES - *Délégué Suppléant* : M. Louis ASSENARRE

XI - RÉSERVE NATURELLE - Désignation des délégués

Après appel à candidatures, il a été procédé, sous la présidence de Mme Dominique DONZE, à l'élection d'un :

Délégué Titulaire : M. Jean-Pierre ROSÈRES - *Délégué Suppléant* : Louis ASSENARRE

XII- SIDEFAGE - Désignation des délégués

Après appel à candidatures, il a été procédé, sous la présidence de Mme Dominique DONZE, à l'élection d'un :

Délégué Titulaire : Mme Christiane JANISZEWSKI - *Délégué Suppléant* : Mme Chantal HUISSOUD

XIII – CC du Pays de GEX – Désignation des représentants communaux aux commissions communautaires

Administration générales et finances : Mme Martine JOUANNET - *Relations publiques et animations* : M. Bernard DEQUENNE - *Affaires sociales, santé et solidarité* : M. Jérôme DU BOIS - *Aménagement, habitat, transport* : M. Johann GIROD DE L'AIN - *Développement économique, emploi et formation* : Mme Yvette ARMAND - *Environnement et développement durable* : M. Louis ASSENARRE - *Gestion et valorisation des déchets* : M. Cédric GALICHET - *Eaux et assainissement* : M. Patrick ALLIOD - *Patrimoine, gestion et valorisation* : Mme Yvette ARMAND.

XIV – VENTE DE BOIS – Prix de retrait

M. Louis ASSENARRE informe l'assemblée que l'Office National des Forêts (O.N.F) organise une vente par appel d'offres le 11 juin 2014 à MEXIMIEUX et propose la mise en vente du bois communal issu de la parcelle n°17. Il convient de fixer un prix de retrait sous lequel le lot ne sera pas vendu. M. Louis ASSENARRE propose de fixer le prix de retrait du bois de cette parcelle à 58 €uros le m³

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité

ACCEPTE la mise en vente du bois issu de la parcelle n°17 de la forêt communale,

DÉCIDE que le prix de retrait est fixé à 58 €uros le m³.

XV - INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Le tableau des permanences au bureau de vote pour les élections Européennes du 25 mai 2014 circule. Dans le cadre du projet de construction d'un restaurant scolaire et d'un centre de loisirs, sur les 32 candidatures reçues quatre cabinets d'architectes ont été retenus. Ces derniers ont jusqu'au 19 mai pour faire parvenir leur offre complète et seront auditionnés par les membres de la commission MAPA, le 22 mai. Mme Sandrine CRESPILO déplore que les containers de tri sélectif détériorés par le feu, résidence Montoiseau, n'aient pas été remplacés et souhaite en connaître la cause. Mme le Maire lui répond que M. Michel CHANEL sera interrogé utilement à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 14.

Vu le Maire,
Mme Dominique DONZÉ